

STRATÉGIE CANTONALE DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ

2016-2026



MAIS AU FAIT, LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION, C'EST QUOI?

Selon la Charte d'Ottawa, la promotion de la santé a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens pour l'améliorer. Pour parvenir à un état de complet bien-être physique, mental et social, l'individu ou le groupe, doivent pouvoir identifier et réaliser leurs ambitions, satisfaire leurs besoins et évoluer avec leur milieu ou s'y adapter. La promotion de la santé ne relève donc pas seulement du secteur de la santé, mais de tous les domaines de la vie et de la société. La prévention vise quant à elle à éviter la survenue d'un problème de santé spécifique.

La promotion et la prévention constituent une des fonctions fondamentales de la santé publique. L'Etat a un devoir aussi bien légal que social d'investir dans des mesures qui servent à maintenir l'état de santé de la population et/ou à éviter sa dégradation.

POURQUOI UNE STRATÉGIE CANTONALE?

L'objectif de la Stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé est de définir et de détailler la politique cantonale en la matière, conformément aux articles 41 et 42 de la Loi de santé.

En effet, les études scientifiques prouvent que les mesures de prévention et de promotion de la santé sont non seulement efficaces en termes de santé publique, mais également

économiquement justifiées. Une récente étude a par exemple calculé que pour chaque franc investi dans ce domaine, il y avait un retour sur investissement de 9,4 francs pour les programmes publics de prévention des accidents de la route, de 23 francs pour la prévention de l'alcool et de 41 francs pour celle du tabac¹. Le Conseil d'Etat a donc choisi de faire de la prévention et de la promotion de la santé l'une des ambitions politiques de la législature 2014-2017.

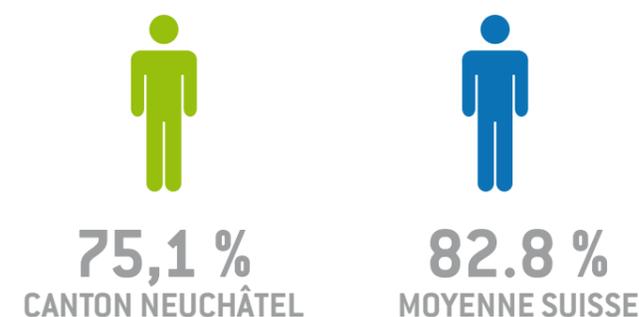


¹ Synthesis report – Economic evaluation of prevention measures in Switzerland, Report commissioned by the Swiss Federal Office of Public Health, Simon Wieser et al, décembre 2009

LA POPULATION NEUCHÂTELOISE SERAIT-ELLE EN MAUVAISE SANTÉ?

La majorité de la population du canton (75,1%) se sent en bonne ou en très bonne santé. C'est cependant significativement moins que la moyenne suisse (82,8%). En effet, un quart de la population du canton souffre de problèmes de santé avérés ou de facteurs de risque. De plus, dans les pays développés, le traitement des maladies chroniques correspond à environ 70 % de tous les frais occasionnés en matière

de santé alors qu'environ un tiers des dommages aurait pu être prévenu en contrôlant certains facteurs de risque: tabagisme, faible consommation de fruits et légumes, consommation excessive d'alcool, inactivité physique. Il y a donc encore un important potentiel d'amélioration.



Part de la population se sentant en bonne ou très bonne santé



QUE VEUT FAIRE LE CONSEIL D'ETAT?

Le conseil d'Etat a une vision d'avenir : Dans le canton de Neuchâtel, la promotion de la santé et la prévention sont reconnues comme des composantes essentielles de la politique de santé. Elles concernent l'ensemble des secteurs de l'Etat et sont développées et soutenues fermement par le Conseil d'Etat, qui agit en partenariat avec les acteurs du terrain, dans les cinq domaines que sont: la promotion de la santé, la lutte contre les facteurs de risque, la prévention des maladies non transmissibles, la lutte contre les maladies transmissibles et la promotion de l'égalité des chances en matière de santé.

Il fixe parallèlement trois objectifs généraux, transversaux, pour l'ensemble des domaines de la prévention et de la promotion de la santé concernés par cette stratégie:

1. DÉVELOPPER LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION DES MALADIES.

Le Conseil d'Etat affirme sa volonté de soutenir fermement la prévention et la promotion de la santé. Il s'engage par cette stratégie à dégager les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ses objectifs.

2. FAVORISER LA RESPONSABILITÉ MULTISECTORIELLE.

La promotion de la santé, qui agit sur les facteurs qui influencent l'état de santé (déterminants), dépasse les compétences du seul domaine sanitaire pour concerner l'ensemble de l'action de l'Etat. L'impact des décisions politiques sur la santé doit donc être présent à l'esprit dans l'ensemble du travail du Conseil d'Etat.

3. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS ET DE LA COORDINATION.

Le canton de Neuchâtel, petit par sa taille, est néanmoins riche en compétences. C'est notamment le cas des nombreux professionnels du terrain, du domaine de la santé comme d'autres acteurs importants pour la promotion de la santé (enseignants, éducateurs, assistants sociaux par exemple). Le Conseil d'Etat souhaite coordonner au mieux les activités, pour gagner en efficience.

Le Conseil d'Etat se fixe parallèlement cinq objectifs thématiques prioritaires:



1. PROMOUVOIR LA SANTÉ



2. AGIR SUR LES PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE



3. PRÉVENIR LES MALADIES NON-TRANSMISSIBLES ET LES TRAUMATISMES



4. LUTTER CONTRE LES MALADIES TRANSMISSIBLES



5. FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES EN MATIÈRE DE SANTÉ

Pour chacune de ces thématiques, le Conseil d'Etat a posé un ou des objectifs à long terme (2026), ainsi que des objectifs concrets à plus court terme (à l'horizon 2022).



1. PROMOUVOIR LA SANTÉ

PROMOUVOIR L'ALIMENTATION ÉQUILIBRÉE ET L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

A long terme: la population neuchâteloise se nourrit de manière plus équilibrée et fait davantage d'activité physique.

A court terme: le Programme Alimentation & Activité physique continue à être mis en place sur l'ensemble du canton, en collaboration avec Promotion santé suisse.

PROMOUVOIR LA SANTÉ MENTALE

A long terme: la santé mentale de la population neuchâteloise s'améliore

A court terme: le plan cantonal de santé mentale devient la référence en la matière pour les professionnels et les organisations concernées du canton ainsi que les Services de l'Etat et se concrétise dans divers cadres de vie.

PROMOUVOIR LA SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE

A long terme: toute personne, quels que soient son âge et sa situation (jeune, adulte, couple, famille, personne en situation de handicap etc.) bénéficie d'un libre accès à une information et à une éducation ainsi qu'à des services professionnels de qualité, neutres et adaptés à ses besoins dans le domaine de l'intimité, de la vie affective, de la sexualité et de la santé sexuelle et reproductive. Toute forme de discrimination, de stigmatisation ou de violence fondée sur la sexualité, l'orientation sexuelle, l'état de santé ou le sexe (homophobie, transphobie, violences sexuelle, violences domestiques, abus sexuels, etc.) est combattue et leur nombre diminue².

A court terme: un programme cantonal de coordination en matière de santé sexuelle et reproductive est validé politiquement et appliqué. Il repose sur les standards internationaux en la matière (OMS Europe - IPPF).

² Objectifs analogues à ceux du canton du Jura



2. AGIR SUR LES PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

A long terme: la problématique des addictions est considérée de manière globale au sein du canton, conformément à la vision décrite dans le Défi Addictions³

A court terme: la coordination interservices et interinstitutionnelles en matière d'addictions est maintenue, notamment au sein de la Commission Cantonale Addictions

PRÉVENIR LA CONSOMMATION PROBLÉMATIQUE D'ALCOOL

A long terme: la part de personnes ayant une consommation d'alcool problématique⁴ diminue

A court terme: un programme cantonal alcool a été approuvé politiquement.



3. PRÉVENIR LES MALADIES NON-TRANSMISSIBLES ET LES TRAUMATISMES

A long terme, les taux de mortalité et de morbidité par âge par maladie non transmissible sont à la baisse, notamment par une amélioration de la prévention, du dépistage et de la prise en charge

A court terme: le canton a participé activement à la conception de la stratégie nationale des maladies non-transmissibles et en a intégré les réflexions dans ses propres programmes de santé publique. Au niveau cantonal, un groupe de réflexion associant l'ensemble des partenaires est mis sur pied, afin de faciliter l'échange d'expériences et l'élaboration d'une méthode d'action.

PRÉVENIR LE CANCER

A long terme, l'incidence et la mortalité par âge du cancer sont en diminution dans le canton

PRÉVENIR LE TABAGISME

A long terme, la prévalence du tabagisme dans la population neuchâteloise baisse, notamment chez les 15-19 ans

A court terme: un programme cantonal tabac a été approuvé politiquement et est mis en place dans le canton.

A court terme: les activités décrites dans le plan cantonal cancer continuent à être mises en œuvre, en collaboration avec les acteurs concernés. Ces activités concernent notamment la prévention, le dépistage et l'amélioration de la qualité des soins.

PRÉVENIR LE DIABÈTE

A long terme, l'impact du diabète sur la santé de la population neuchâteloise est à la baisse

A court terme: les acteurs cantonaux sont informés et partie prenante pour le développement d'une stratégie cantonale diabète.

³ Défi addictions - Fondements d'une approche durable de la politique des addictions en Suisse, Groupe de pilotage des commissions fédérales pour les problèmes liés à l'alcool, les questions liées aux drogues et la prévention du tabagisme, 2010

⁴ La consommation problématique est une notion comprenant une consommation excessive chronique, donc considérée à risque, une consommation excessive ponctuelle, mais également des consommations quantitativement limitées, mais inadaptées à un contexte donné, par exemple lors de la grossesse ou avant de conduire.



4. LUTTER CONTRE LES MALADIES TRANSMISSIBLES

A long terme, la santé de la population neuchâteloise en regard des maladies transmissibles s'améliore. L'incidence de certaines maladies (tuberculose, IST) est en nette régression et la rougeole est éliminée. D'autre part, la population améliore ses compétences en santé dans le domaine des maladies transmissibles

A court terme: un plan cantonal de lutte contre les maladies transmissibles déclinant les différentes actions de prévention dans ce domaine est élaboré et mis en œuvre, en tenant compte du plan de vaccination suisse et des autres plans nationaux (grippe, rougeole,

tuberculose, VIH et IST, résistance aux antibiotiques. Par ailleurs, un plan cantonal de santé sexuelle intègre les mesures de prévention des IST. La surveillance est améliorée au niveau cantonal dans certains domaines (coqueluche, grippe, bactéries multi-résistantes).





5. FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES EN MATIÈRE DE SANTÉ

METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE SANTÉ SCOLAIRE

A long terme, le système de santé scolaire est accessible à tous les élèves du canton de manière équitable et a été évalué

A court terme: la réforme de la médecine scolaire est achevée et un système de santé scolaire avec une coordination cantonale a été mis en place.

FAVORISER L'AUTONOMIE EN MATIÈRE DE SANTÉ DE POPULATIONS SPÉCIFIQUES

A long terme, les écarts de santé entre la population générale et les populations vulnérables sont réduits

A court terme: les (nouveaux) programmes thématiques de promotion de la santé, élaborés en lien avec cette stratégie,

prennent tous en compte explicitement les besoins spécifiques des populations les plus vulnérables. Dans le milieu carcéral, le principe d'indépendance des soins est réalisé, par le transfert du secteur soins pénitentiaires au CNP. Les démarches de promotion de la santé dans les centres pour requérants d'asile et dans les prisons se poursuivent. Les particularités de la personne âgée sont prises en compte dans la mise en œuvre des différents programmes de santé publique. Un programme spécifique de prévention des chutes chez les plus de > 65 ans est mis en place. Le canton examine l'opportunité de participer au programme Via de Promotion santé suisse.

COMBIEN ÇA COÛTE?

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, il est nécessaire de dégager des ressources. De manière globale, on peut tabler sur une augmentation progressive d'environ 300'000 francs comme perspective par rapport à la situation de 2014, comprenant les ressources humaines, les activités propres du Service de la santé publique et les subventions accordées par

ce dernier. Le montant dévolu par le canton aux activités de prévention et de promotion de la santé avoisinera ainsi les 2'500'000 francs en 2018. Cela représente environ 0.7% du budget de l'Etat dévolu à la santé.

COMMENT PUIS-JE PARTICIPER ? ET SI JE VEUX EN SAVOIR PLUS ?

Les organismes souhaitant mettre en place un projet de prévention ou de promotion de la santé peuvent le soumettre à la Commission cantonale de prévention ou à la Dîme de l'alcool s'il concerne le domaine des addictions. Toutes les informations nécessaires se trouvent sous www.ne.ch/promotionsante

Le document complet de la Stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé ainsi que des informations détaillées sur les activités en cours se trouvent sur www.ne.ch/promotionsante